

Il est temps d'agir !

L'institut Vias publie son mémorandum avec 12 mesures à mettre en œuvre rapidement pour améliorer la sécurité sur nos routes

L'an dernier, 540 personnes ont perdu la vie sur les routes belges, loin de l'objectif des 320 tués maximum fixé lors des derniers Etats Généraux de la Sécurité Routière pour 2030. A quelques mois des élections, l'institut Vias publie son mémorandum dans lequel 12 mesures concrètes sont reprises pour faire baisser le nombre de victimes de la route. Certaines de ces propositions ont déjà fait leurs preuves ailleurs et traînent à être mises en œuvre dans notre pays, comme la tolérance zéro en matière d'alcool pour tous les conducteurs, le permis à points ou les caméras contre le GSM au volant.

540 tués sur nos routes en 2022

En 2022, 540 personnes sont décédées dans la circulation. Or lors des derniers Etats Généraux pour la Sécurité Routière, notre pays s'est engagé à respecter un objectif de 320 tués maximum en 2030. Sans nouvelles mesures, il ne sera pas possible d'y arriver.

La situation s'est par ailleurs assombrie pour certaines catégories d'usagers. Ainsi, le nombre de victimes parmi les cyclistes a atteint en 2022 son niveau le plus élevé de ces 10 dernières années. Au total, 1 tué sur 3 est un cycliste ou un piéton.

Il est temps d'agir !

Le mémorandum que publie l'institut Vias aujourd'hui s'intitule « Il est temps d'agir ». Certaines des mesures dont il est question sont en discussion depuis des années sans que les décideurs politiques n'aient pu trouver un accord pour les mettre en œuvre. Pourtant, si tout le monde collabore et prend ses responsabilités, des centaines de vies vont être sauvées. Les 12 mesures préconisées par l'institut Vias le plus rapidement possible :

1) Abaissement de la marge technique des radars

En Belgique, une marge technique de 6 km/h (pour des vitesses jusqu'à 100 km/h) et de 6% au-delà de 100 km/h est d'application. Sur autoroute, l'amende n'est donc infligée qu'à partir de 129 km/h, ce qui est beaucoup trop. L'institut Vias propose d'abaisser cette marge à 3 km/h ou 3%, comme en France ou aux Pays-Bas. Cela permettrait d'éviter en Belgique environ 30 décès et 2.500 blessés sur les routes

2) Généralisation des radars tronçons sur les chantiers

Près de 2 Belges sur 3 (64%) « omettent » de ralentir dans une zone de travaux. Or les chantiers sont des endroits propices aux accidents. L'institut Vias préconise une utilisation plus fréquente des radars tronçons dans l'ensemble du pays, en particulier pour les chantiers de plus d'un kilomètre et d'une durée de plus d'une semaine.

3) Récompenses pour les usagers qui se comportent bien

En récompensant les usagers quand ils respectent les règles de circulation, le message est clair : la politique de sécurité routière vise uniquement à réduire le nombre de victimes. Ce système de récompense peut s'organiser de différentes manières : billets de tombola pour les conducteurs sobres lors d'un contrôle, somme versée pour la bonne cause quand un conducteur roule sous la limitation de vitesse, etc.

4) Port du casque obligatoire pour les utilisateurs de trottinettes

Selon une étude menée dans un hôpital belge, la tête est touchée dans près de 40% des accidents de trottinette. L'institut Vias souhaite non seulement rendre le port du casque obligatoire mais également la veste fluo la nuit. Seules les trottinettes électroniques homologuées au niveau européen devraient par ailleurs être autorisées sur nos routes.

5) Tolérance zéro en matière d'alcool pour tous les conducteurs

Le conducteur belge est trop tolérant à l'égard de l'alcool au volant. L'institut Vias préconise la tolérance zéro en la matière, à l'instar de 8 pays européens qui l'ont déjà instaurée. Si le monde politique le veut, la mesure peut être instaurée sur-le-champ et sans frais supplémentaires. L'adhésion sociale en faveur de cette mesure est bien présente dans notre pays. 6 Belges sur 10 y sont favorables.

6) Instauration d'un permis à points

Dans notre pays, des infractions répétées donnent rarement lieu à une comparution devant le juge de police, sauf si elles sont vraiment très graves. Or le permis à points permet justement de lutter contre la petite minorité de récidivistes qui commettent de grosses infractions. En Europe, 22 pays disposent déjà d'une forme de permis à points et aucun n'a fait marche arrière, preuve de l'efficacité de ce système.

7) Utilisation de caméras pour sanctionner le GSM au volant

Un projet pilote mené par l'institut Vias sur une autoroute a montré que 14 conducteurs étaient en infraction pour usage du GSM au volant chaque heure et sur chaque bande de circulation. La police ne pourra jamais sanctionner autant de conducteurs au même moment. Aux Pays-Bas, la police inflige déjà des amendes avec cette technologie en respectant un cadre légal en vigueur.

8) Introduction d'un permis numérique

En 2022, la police a constaté plus de 47.000 infractions relatives au permis de conduire, soit le plus grand nombre enregistré depuis 10 ans. En Belgique, aucune base de données actualisée ne recense les titulaires d'un permis de conduire valide. Un permis de conduire numérique faciliterait les contrôles des conducteurs sans permis.

9) Interdiction des systèmes d'avertissement des contrôles mobiles

Les systèmes signalant la présence de contrôles de police nuisent à la sécurité routière. Les conducteurs ont l'impression qu'ils seront toujours avertis en cas de contrôle. Pourtant, dans les faits, ils reçoivent 50% de P-V pour excès de vitesse en plus par kilomètre parcouru, preuve qu'ils prennent plus de risques. Par ailleurs, ces systèmes signalent également les contrôles alcool, ce qui permet aux conducteurs qui ont bu de les éviter. L'institut Vias recommande donc d'interdire ces systèmes.

10) Interdiction d'acheter et de transporter du gaz hilarant

18% des conducteurs de 18 à 34 ans avouent conduire tous les mois sous l'influence du gaz hilarant. Certaines communes l'interdisent déjà, d'autres non. L'institut Vias souhaiterait harmoniser cette législation et l'interdire sur tout le territoire comme c'est le cas aux Pays-Bas.

11) Généralisation des contrôles drogues

La consommation de drogues au volant constitue un problème de sécurité routière majeur, surtout chez les jeunes conducteurs. 14% des 18-34 ans avouent conduire au moins 1 fois par mois sous l'influence de drogues. Il convient donc d'investir plus d'argent dans les contrôles drogues pour qu'ils puissent être systématisés en cas d'accident corporel.

12) Infrastructure lisible, de qualité et qui permet d'éviter les conflits

Un bon aménagement routier est celui dans lequel chaque usager trouve naturellement sa place. Le paysage routier, la lisibilité de l'aménagement et la manière dont il nous incite à adopter le comportement souhaité sont donc d'une importance capitale, notamment pour mieux respecter les limitations de vitesse et les règles de priorité.

Karin Genoe, CEO de l'institut Vias : « En tant qu'institut scientifique, nous constatons que, dans le domaine de la sécurité routière, il y a beaucoup de bonnes intentions, mais en fait, seules de petites mesures sont prises. Il s'agit plus des « corrections » du code de la route que de véritables mesures destinées à sauver des vies. En revanche, les mesures structurelles de grande envergure se font attendre. En publiant ce mémorandum, nous espérons attirer l'attention du monde politique sur la nécessité d'agir rapidement pour atteindre les objectifs fixés ».

Le mémorandum de l'institut Vias peut être consulté ici : <https://www.vias.be/fr/recherche/publications/memorandum-2023/>

Personne de contact:

Benoit GODART, porte-parole Institut Vias: 02/244.15.34 ou 0476/24.67.20



Institut Vias
Chaussée de Haecht 1405 - 1130 Bruxelles - T +32 (0)2 244 15 11 - F +32 (0)2 216 43 42
info@vias.be - www.vias.be - BE 0432.570.411

